

Mme Anne Mahrer  
Présidente du Grand Conseil  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 13 juin 2007

Concerne : PL9501 – Pour une taxation accrue des véhicules de tourisme très polluants  
– point 14 de l'ordre du jour de la session des 14 et 15 juin 2007.

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Nous nous permettons de solliciter votre attention particulière au sujet du projet de loi 9501 qui vise à taxer plus justement les véhicules de tourisme très polluants.

Nous avons en effet lu avec surprise dans le rapport qu'une majorité de la Commission fiscale avait décidé de ne pas franchir le moindre pas, aussi modeste soit-il, en direction d'une taxe auto qui tienne mieux compte des émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules, voire des particules fines émises.

En 2007, alors que le GIEC vient de rendre public des rapports aux conclusions alarmantes concernant l'évolution du climat, alors que les méfaits sur la santé de la pollution atmosphérique liée au trafic automobile sont avérés, ils nous semble que cette décision donne un signal extrêmement négatif aux genevoises et genevois.

Ce refus laisse en effet entendre que nous ne pouvons rien faire, alors même qu'une diminution de la pollution aurait une conséquence directe sur l'amélioration de la qualité de l'air et donc sur la santé de nos concitoyens, au premier rang desquels nous trouvons les adeptes de la mobilité douce, piétons et cyclistes, mais aussi les enfants et les personnes âgées.

Il laisse également entendre que polluer serait un droit, exercé librement et sans conséquences, ce qui nous semble de nature à décourager tous les adeptes de la mobilité douce et surtout toutes celles et tous ceux qui, conscients des dangers qui nous menacent, s'apprentent enfin à modifier leurs comportements.

Les cyclistes de PRO VELO Genève demandent en conséquence à Mesdames et Messieurs les Député-e-s de bien vouloir, pour la santé de nos concitoyens et l'avenir de notre planète, envisager sérieusement des dispositions visant à limiter le nombre de véhicules polluants sur notre territoire. Nous vous remercions en conséquence de ne pas enterrer définitivement le projet de loi 9501 alors même que des solutions de compromis semblaient possibles.

Avec nos meilleures salutations,

Julie Barbey, co-présidente

c.a. 